

Découvrir les approches efficaces

L'expérimentation et la recherche en politique sociale à la SRSA

Volume 3, Numéro 2

Automne 2003

Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer?

Conclusions de l'étude sur les requérantes du PAS

Selon un nouveau rapport d'envergure publié par la SRSA, un programme visant à rendre le travail plus payant que l'aide sociale pour les parents seuls accroît non seulement leur revenu d'emploi et familial, mais peut presque s'autofinancer, une fois les impôts supplémentaires et les réductions dans les dépenses d'aide sociale pris en considération.

La publication intitulée *Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des requérantes de l'aide sociale* présente les constatations de l'évaluation exhaustive du Projet d'autosuffisance (PAS) par la SRSA – une solution innovatrice ayant pour but de favoriser le travail chez les chefs de famille monoparentale qui se prévalent de l'aide sociale depuis plus d'un an. Des rapports précédents publiés par la SRSA ont fait état des répercussions importantes des incitatifs financiers sur les décisions d'emploi, les prestations et le revenu net des prestataires d'aide sociale. L'an dernier, *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention*

des prestataires de l'aide sociale de longue date signalait que l'offre d'un supplément de revenu doublait – en moins de 18 mois – le pourcentage de prestataires de longue date de l'aide sociale qui acceptaient un emploi à temps plein. Parallèlement, leur revenu net d'impôt s'est accru, en moyenne, de 165 \$ par mois et les revenus familiaux étaient moins enclins à chuter sous le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Néanmoins, les conséquences à long terme d'un programme de ce genre dépendent non seulement des effets sur les prestataires de longue date de l'aide sociale, mais aussi des impacts sur les nouveaux prestataires de l'aide sociale (appelés dans le rapport « requérantes »). Comment les familles qui commencent à se prévaloir de l'aide sociale réagiraient-elles au fait qu'elles pourraient être admissibles à un supplément de revenu si elles faisaient appel à l'aide sociale pendant au moins un an? Le programme influera-t-il de la même façon sur leur comportement à

TABLE DES MATIÈRES

Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? . . .	1
Pourquoi le travail saisonnier devrait-il être exclu de la couverture de l'assurance-emploi?	6
Procurer des mesures de soutien aux personnes handicapées : c'est faisable	10
Appel final de documents de recherche basés sur les données complètes du Projet d'autosuffisance	12
Babillard	14

DÉCOUVRIR LES APPROCHES EFFICACES est publié par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA).

La mission de la SRSA, qui comprend deux volets, consiste d'une part à aider les décideurs et les intervenants à identifier et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens en étudiant tout particulièrement leurs effets sur les personnes défavorisées et, d'autre part, à rehausser les critères d'évaluation des politiques et des programmes sociaux.

Pour obtenir un abonnement gratuit à DÉCOUVRIR LES APPROCHES EFFICACES ou des exemplaires gratuits des publications de la SRSA, communiquer avec la SRSA au 50, rue O'Connor, Bureau 1400, Ottawa (Ontario) K1P 6L2.

Tél. : (613) 237-4311

Télé. : (613) 237-5045

Courriel : info@srdc.org

Des versions électroniques sont disponibles à www.srdc.org.

ISSN 1496-8622

l'égard du marché du travail? Quel coût net le gouvernement assumera-t-il? Quelles sont les conséquences financières à plus long terme pour les gouvernements qui offrent des incitatifs financiers à tous les parents seuls, prestataires de longue date de l'aide sociale?

Le nouveau rapport répond à ces questions. Il fournit des preuves fiables que le PAS s'avère une façon rentable d'aider les familles à accélérer leur transition vers l'emploi à temps plein et un revenu plus élevé. Elles sont fiables parce que le PAS a été évalué par assignation aléatoire – considérée comme la meilleure façon d'évaluer l'impact d'un programme. L'assignation aléatoire fait en sorte que les résultats des participants découlent de l'évaluation d'un programme, non des personnes choisies pour y participer, ni des résultats obtenus par les participants en l'absence du programme.

Les requérantes de l'aide sociale : population cible

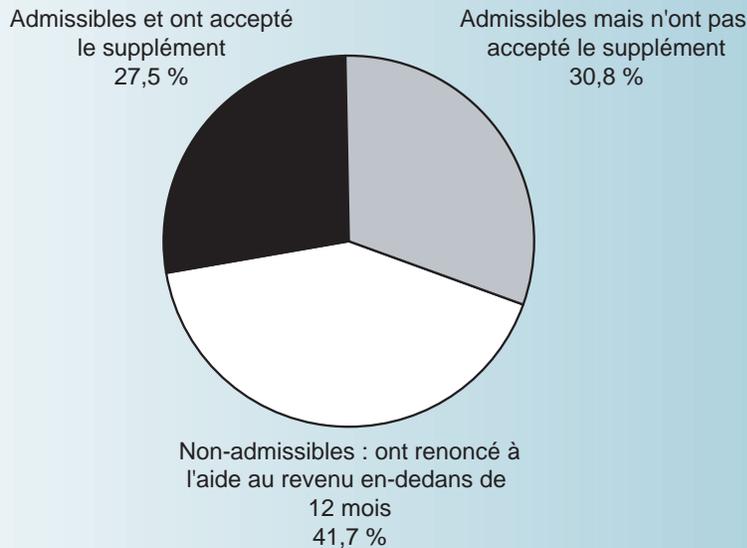
Pour ce volet, l'étude du PAS a suivi près de 2 400 chefs de famille monoparentale de la Colombie-Britannique pendant une période de six ans dès qu'ils avaient commencé à toucher des prestations d'aide sociale, soit en 1994 ou au début de 1995. L'échantillon a été sélectionné au hasard parmi les dossiers d'aide sociale de la province. À la suite d'une entrevue visant à recueillir des renseignements de référence, la moitié des participants ont été assignés aléatoirement à un groupe programme et pouvaient éventuellement recevoir le supplément. Ils ont appris que s'ils faisaient appel à l'aide sociale pendant douze mois, ils deviendraient admissibles au programme du PAS (décrit dans l'encadré ci-contre). Ce programme leur offrait un généreux supplément de revenu pendant un

Principales caractéristiques du supplément de revenu à l'intention des requérantes

- **Obligation de travailler à temps plein.** Le supplément était versé seulement aux chefs de famille monoparentale admissibles, travaillant à temps plein (en moyenne au moins trente heures par semaine, sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois, dans un emploi ou plus) et ne recevant pas de prestations d'aide sociale.
- **Incitatif financier considérable.** Le supplément équivalait à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible établi par le PAS de façon que l'emploi à temps plein soit plus payant que l'aide sociale pour la plupart des prestataires de l'aide sociale. En 1994, ce niveau était fixé à 37 500 \$ en Colombie-Britannique. Par la suite, il a été rajusté pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et du plafond de l'aide sociale. En 1996, il atteignait 37 625 \$. Le supplément a été réduit de 0,50 \$ par dollar de hausse des gains. Le revenu non gagné (par exemple, pension alimentaire pour enfants), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'avaient aucune incidence sur le montant du supplément.
- **Groupe cible : prestataires de longue date.** L'admissibilité au supplément était limitée aux parents seuls, prestataires de longue date de l'aide sociale (depuis au moins un an). Par conséquent, on a avisé les requérantes qu'elles devaient continuer à toucher des prestations d'aide sociale durant la première année suivant leur inscription à l'étude, pour être admissibles au supplément.
- **Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre.** Si une requérante devenait admissible au supplément à la fin de la première année, elle* pouvait s'inscrire pour le recevoir si elle trouvait un emploi à temps plein dans les douze prochains mois (autrement dit, dans la deuxième année). Si elle ne s'inscrivait pas dans ce délai de douze mois, elle ne recevrait jamais le supplément.
- **Délai de trois ans pour percevoir le supplément.** Une participante pouvait toucher le supplément pendant un maximum de trois années civiles à partir du moment où elle commençait à le recevoir, tant et aussi longtemps qu'elle travaillait à temps plein et qu'elle n'obtenait pas de prestations d'aide sociale.
- **Solution de rechange volontaire à l'aide sociale.** Les participantes ne pouvaient recevoir des prestations d'aide sociale en même temps que le supplément. Elles n'étaient toutefois pas tenues de prendre part au programme. Après avoir commencé à toucher le supplément, elles pouvaient décider en tout temps de revenir à l'aide sociale, à condition de renoncer au supplément et de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'aide sociale. Elles pouvaient aussi obtenir de nouveau le supplément en recommençant à travailler à temps plein n'importe quand durant la période de trois ans pendant laquelle elles étaient admissibles au supplément.

*Le féminin est parfois utilisé parce que plus de 90 % des parents seuls qui ont reçu de l'aide sociale pendant au moins un an – le groupe cible du PAS – étaient des femmes.

Admissibilité au PAS parmi les membres du groupe programme, après un an



maximum de trois ans s'ils renonçaient à l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein, dans l'année suivant leur admissibilité. La seconde moitié de l'échantillon n'a pas eu l'occasion de participer au programme. Ils formaient un groupe témoin et ne pouvaient pas obtenir le supplément, mais restaient admissibles à l'aide sociale ainsi qu'à ses services et incitations connexes. Les estimations de l'impact du programme ont été calculées en soustrayant simplement les résultats moyens des membres du groupe témoin des résultats moyens des membres du groupe programme.

En fait, un peu moins de 60 % des membres du groupe programme se sont prévalus de l'aide sociale suffisamment longtemps pour devenir admissibles au programme de supplément de revenu. Il en était ainsi parce que de nombreux membres du groupe programme (41,7 %) ont renoncé à l'aide sociale moins de douze mois après leur inscription à l'étude et la réception de l'offre du PAS. Les membres du groupe témoin ont quitté l'aide sociale un peu plus rapidement que les membres du groupe pro-

gramme. Cette constatation révèle que la chance d'être admissible au PAS n'avait qu'un impact modeste (3,1 points de pourcentage, un impact à peine significatif) sur la probabilité que les participants continuent à faire appel à l'aide sociale. Les participants sous-scolarisés et qui faisaient face à des obstacles à l'emploi étaient plus susceptibles de devenir admissibles que ceux qui avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires ou qui ne se heurtaient à aucune difficulté sur le marché du travail.

Tel qu'illustré dans le diagramme à secteurs ci-dessus, environ la moitié des membres admissibles du groupe programme – soit 27,5 % des membres de ce groupe – ont trouvé un emploi à temps plein moins d'un an après qu'ils étaient devenus admissibles et ainsi, pouvaient déclencher les versements du supplément. Des sous-groupes variés de membres du groupe programme étaient presque aussi enclins à déclencher les versements. En moyenne, les personnes ayant accepté le supplément ont reçu près de 20 000 \$ en versements. La moitié d'entre elles ont touché des presta-

tions pendant 29 mois ou plus au cours de leurs trois années d'admissibilité.

Le PAS a accru l'emploi et réduit les prestations d'aide sociale reçues

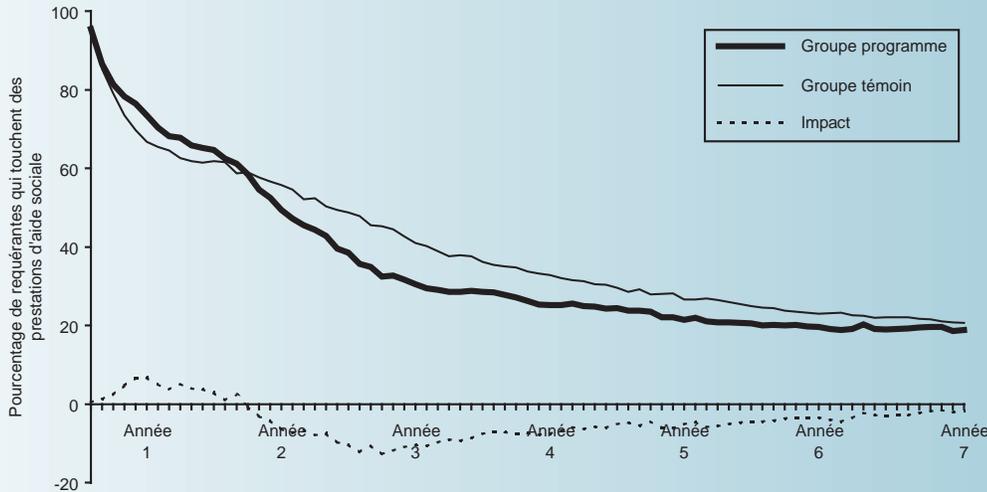
De la deuxième année à la sixième année de l'étude, les membres du groupe programme étaient considérablement plus susceptibles de travailler à temps plein et sensiblement moins enclins à toucher des prestations d'aide sociale. La tendance des impacts sur la réception de l'aide sociale est démontrée dans le graphique de la page suivante. Les impacts les plus importants se sont produits au cours de la troisième année, au moment où le PAS a diminué la réception des prestations d'aide sociale de 10,3 points de pourcentage et a accru l'emploi à temps plein de 11,7 points de pourcentage.

Qui plus est, les impacts étaient persistants. Puisque le programme remettait des chèques de supplément de revenu pendant un maximum de trois ans à ceux qui l'acceptaient en travaillant à temps plein au cours de la deuxième année, le dernier versement dans le cadre du programme était effectué durant la cinquième année. Cependant, les impacts du programme sur l'emploi à temps plein et sur la réception des prestations d'aide sociale ont persisté jusqu'à la sixième année, alors qu'aucun membre du groupe programme ne touchait le supplément.

Les impacts du PAS sur l'emploi à temps plein ont mené à des gains annuels considérablement plus élevés pendant la deuxième année jusqu'à la cinquième année de l'étude. Au cours des 71 mois suivant l'assignation aléatoire, les gains des membres du groupe programme atteignaient en moyenne 7 859 \$ de plus que ceux des

Découvrir les approches efficaces

Pourcentage de participants ayant recours à l'aide sociale, par mois, à partir de l'assignation aléatoire



Source : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale.

membres du groupe témoin. Par ricochet, des gains supérieurs ont entraîné une hausse du revenu familial pendant la majeure partie de la période de suivi. Par conséquent, le PAS a diminué le pourcentage de familles membres du groupe programme dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Cet impact était de 14,4 points de pourcentage pendant la première moitié de la troisième année. Certains impacts sur cette échelle de faible revenu étaient toujours relevés après six ans, bien au-delà de la période d'admissibilité au supplément. Cette augmentation du revenu a entraîné une hausse des dépenses totales consacrées aux besoins fondamentaux, soit la nourriture, les vêtements et le logement, pendant une grande partie de la période d'étude et une diminution du pourcentage de membres du groupe programme qui ont signalé avoir eu recours à une banque d'alimentation.

Les gouvernements supportent de faibles coûts nets

Le PAS a eu des impacts très positifs sur les familles. Les augmentations des gains et du revenu du supplément ont plus que compensé la perte des prestations d'aide sociale. L'offre du PAS a produit un gain financier moyen par membre du groupe programme de 7 504 \$ au cours des six années de l'étude, déduction faite des impôts accrus et des prestations d'aide sociale réduites. Néanmoins, le coût d'un programme de ce genre aurait pu s'avérer prohibitif. Le nouveau rapport évalue les coûts du PAS relativement à ses avantages. Il indique que les recettes fiscales supérieures et les prestations d'aide sociale inférieures ont presque complètement compensé le coût total du PAS pour les gouvernements provinciaux et fédéral, y compris le coût des versements du supplément et

des frais d'exploitation. Une fois tous les coûts et avantages pris en considération, un faible coût net de 660 \$ – ou 110 \$ par année – par membre du groupe programme était imputé aux budgets gouvernementaux pour la période de six ans.

La valeur des avantages remportés par les membres du groupe programme était de dix fois supérieure au coût supporté par les gouvernements. En d'autres termes, chaque dollar de revenu supplémentaire que le PAS a engendré par membre du groupe programme coûtait

environ 0,10 \$ aux gouvernements. Tout compte fait, le PAS représentait un gain net pour la société – les gains des participants moins les coûts aux gouvernements – de 6 844 \$ par membre du groupe programme.

Comparaison de l'offre d'un supplément aux nouvelles requérantes de l'aide sociale et de l'offre aux prestataires de longue date de l'aide sociale

Le nouveau rapport compare les impacts du PAS sur les chefs de famille monoparentale qui entamaient une nouvelle période de réception d'aide sociale avec les conclusions de l'étude sur les prestataires du PAS visant les parents seuls, prestataires de longue date de l'aide sociale. L'étude sur les prestataires offrait le supplément à un échantillon représentatif de chefs de famille monoparentale qui avaient eu

recours pendant au moins un an – et, en moyenne, plus longtemps – à l'aide sociale. Le PAS a également réussi à accroître l'emploi à temps plein, les gains et le revenu familial et à atténuer la réception de prestations d'aide sociale. Toutefois, l'avantage financier net pour les requérantes du groupe programme (7 504 \$) était environ 50 % plus élevé que celui remarqué pour les prestataires de longue date de l'aide sociale de la Colombie-Britannique (5 007 \$). Le PAS a aussi procuré des avantages de façon plus efficace pour les requérantes. Le coût net supporté par les gouvernements d'environ 0,10 \$ par dollar de gains financiers aux requérantes du groupe programme était grandement inférieur à celui de l'étude sur les prestataires, où il se situait à environ 0,67 \$ par dollar de gains aux participants. Ainsi, le coût net du PAS pour les prestataires de longue date de l'aide sociale était modeste comparativement à celui d'autres programmes de transfert.

Le PAS était probablement plus efficace pour les nouvelles requérantes de l'aide sociale que pour les prestataires de longue date en raison des différences entre les caractéristiques des deux populations, bien que des écarts dans le choix du moment et dans la conception du programme aient peut-être aussi pesé sur son efficacité. Les requérantes étaient peut-être mieux en mesure de tirer parti de l'offre du PAS parce qu'elles possédaient des caractéristiques reliées à une meilleure position sur le marché du travail que les prestataires de longue date. Elles étaient plus instruites, plus enclines à posséder une expérience de travail récente et signalaient moins de problèmes de santé physique et mentale. Les requérantes étaient peut-être aussi plus aptes à réagir à l'offre de supplé-

ment parce que les responsables du programme les informaient un an à l'avance de leur admissibilité possible au supplément, soit deux années complètes avant leur dernière occasion de l'accepter. Ce préavis se rapprochait davantage de la sensibilisation réelle que les clients de l'aide sociale auraient pu avoir d'un programme en vigueur.

Ensemble, les conclusions relatives aux prestataires de longue date de l'aide sociale et celles ayant trait aux nouvelles requérantes sous-entendent que si le PAS était mis en œuvre sous forme de politique, il serait efficace, au départ, pour réduire le volume des cas d'aide sociale et serait encore plus efficace à long terme. L'étude sur les prestataires simulait les effets de la mise en œuvre d'un programme comme le PAS et montrait son efficacité dans la difficile tâche de réduire les prestations d'aide sociale parmi un échantillon représentatif de prestataires de longue date de l'aide sociale. L'étude sur les requérantes reproduisait un programme en vigueur parmi les clients qui commençaient tout juste à se prévaloir de l'aide sociale. Le nouveau rapport indique que le PAS était encore plus efficace pour cette dernière population. Il a accru les gains davantage pour les requérantes que pour les membres de l'étude sur les prestataires, tandis que les impacts sur les autres résultats économiques tels que l'emploi, les heures de travail et la pauvreté étaient semblables entre les deux études. Toutefois, les requérantes ont profité de ces impacts tout en recevant moins d'argent, dans l'ensemble, en versements du supplément. Par conséquent, les deux études laissent entrevoir que l'efficacité du PAS augmenterait avec le temps s'il était exploité à titre de programme.

Le PAS profite aux familles et aux décideurs

L'étude du PAS a apporté des avantages pour des centaines de familles canadiennes. Elle a intensifié l'emploi à temps plein et atténué la dépendance à l'aide sociale, tout en générant un revenu supplémentaire pour les participants. Le PAS signifiait aussi que les familles passaient moins de temps à vivre dans la pauvreté. Comparativement aux prestataires de longue date de l'aide sociale, ces impacts sur les requérantes duraient jusqu'à un an de plus et étaient atteints à un moindre coût pour les gouvernements.

À plus long terme, le PAS pourrait profiter à encore plus de gens puisqu'il a permis d'approfondir les connaissances des politiques. Des ressources limitées signifient que les gouvernements ont besoin de preuves solides que les programmes et politiques qu'ils appuient sont efficaces. Ces preuves sont souvent difficiles à recueillir parce qu'il y a constamment des prestataires qui renoncent à l'aide sociale. Grâce à une rigoureuse évaluation par assignation aléatoire, le PAS a déterminé la différence qu'un programme de supplément de revenu peut faire au-delà de la situation des clients du système d'aide sociale en l'absence du programme. L'étude donne aux décideurs un niveau élevé de confiance dans ses estimations des avantages et des coûts de l'offre d'un supplément de revenu. Elle permet aussi de comparer les conséquences de la présentation de l'offre à différentes étapes du recours à l'aide sociale. De nouvelles politiques pourront donc être élaborées avec beaucoup plus de certitude qu'avant que les études du PAS ne soient entreprises. ♦

Pourquoi le travail saisonnier devrait-il être exclu de la couverture de l'assurance-emploi?

Le programme d'assurance-emploi (a.-e.) est l'un des plus importants instruments de politique sociale du Canada. Chaque mois, il offre une aide financière à des milliers de travailleurs qui perdent leur emploi. L'an dernier, des prestations de l'ordre de plus de onze milliards de dollars ont été versées en vertu du programme, dont 70 % sous la forme de prestations régulières, c.-à-d. des prestations remises aux travailleurs mis à pied involontairement. Les 30 % restants ont été versés sous forme de prestations de maladie et de prestations aux nouveaux parents, aux pêcheurs sans emploi et aux participants à des programmes d'emploi et de développement des compétences.

En général, l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi régulières est fondée sur la perte d'un emploi pour des raisons involontaires. Toutefois, de plus en plus, le programme d'a.-e. sert de soutien financier aux travailleurs qui connaissent des interruptions d'emploi pour des raisons souvent prévisibles – même planifiées – et volontaires. La majoration des prestations parentales et les plus récentes modifications à l'a.-e. visant à inclure des dispositions relatives au congé payé à l'intention de ceux qui doivent prendre soin d'un parent gravement malade reflètent un accord contractuel d'un nouveau genre entre le gouvernement et les travailleurs assurés. Plutôt que de limiter l'indemnisation aux

Canadiens et Canadiennes qui perdent involontairement leur emploi – ce qui signifie que la plupart des travailleurs cotiseront à un programme auquel ils pourraient ne jamais avoir recours dans leur vie – le gouvernement étend la couverture de l'a.-e. aux interruptions temporaires de travail pour des

Les résultats de l'étude réfutent le mythe que tous les travailleurs saisonniers sont nécessairement des prestataires fréquents de l'a.-e.

raisons personnelles, à condition que le travailleur s'engage à retourner au travail après avoir touché des prestations. Grâce à cet « accord » revu et corrigé, le programme d'a.-e. fait davantage partie intégrante des décisions de vie des familles et fait en sorte que celles-ci pourraient s'en prévaloir au moins une fois, sinon plus, au cours de leur vie active.

L'élargissement de la couverture de l'a.-e. à d'autres types de périodes d'absence du marché du travail signale un virage important, quoique implicite, dans les principes de base du programme relatifs au choix des personnes qui devraient toucher des

prestations. Compte tenu de ce virage, l'éternel débat sur le bien-fondé d'un programme d'a.-e. qui verse des prestations aux travailleurs qui font face à des fluctuations saisonnières et prévisibles dans leur emploi pourrait aussi prendre une nouvelle tournure. Si le programme d'a.-e. offre une couverture accrue de diverses formes prévisibles d'interruptions de travail, pourquoi devrions-nous nous préoccuper de la mesure dans laquelle les travailleurs saisonniers ont recours aux prestations d'a.-e.?

Dans un document de travail intitulé *Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID*, publié récemment par la SRSA, les auteurs Shawn de Raaf, Costa Kapsalis et Carole Vincent donnent un nouvel aperçu de la relation entre le travail saisonnier et les prestations d'a.-e., aperçu qui éclaircira ce débat. Les auteurs offrent une nouvelle perspective des fluctuations saisonnières de l'emploi, font ressortir les multiples facettes du travail saisonnier au Canada et permettent de mieux comprendre le lien entre l'emploi saisonnier et le recours fréquent à l'a.-e. Leurs résultats réfutent le mythe que tous les travailleurs saisonniers sont nécessairement des prestataires fréquents de l'a.-e., puisqu'ils indiquent que seule une minorité de travailleurs saisonniers touchent des prestations d'a.-e. à la fin de chaque période de travail saisonnier, et que

près du cinquième des travailleurs saisonniers n'ont jamais recours à l'a.-e. après la perte de leurs emplois saisonniers.

La plupart des mesures du caractère saisonnier des emplois, ou des *pertes d'emploi*, sont fondées sur l'observation des activités des travailleurs à un moment donné. Selon les plus récentes données recueillies, les estimations du caractère saisonnier de l'emploi varient considérablement si l'on examine un échantillon de travailleurs qui occupent actuellement un emploi – environ 5 % de tous les travailleurs rémunérés déclarent occuper un emploi saisonnier –, un échantillon de travailleurs qui ont perdu leur emploi mais qui ne sont pas nécessairement sans emploi – approximativement 15 % d'entre eux ont signalé que la perte de leur emploi était causée par des facteurs saisonniers – ou un échantillon de travailleurs au chômage – environ 18 % d'entre eux indiquent que leur dernier emploi était saisonnier.

Comparativement, 20 % des prestataires d'a.-e. déclarent que leur dernier emploi était saisonnier. L'une des limites de ces mesures transversales est qu'elles n'établissent pas si l'emploi saisonnier observé s'inscrit dans le cadre d'une tendance saisonnière à plus long terme, ou s'il s'agit simplement d'un événement unique.

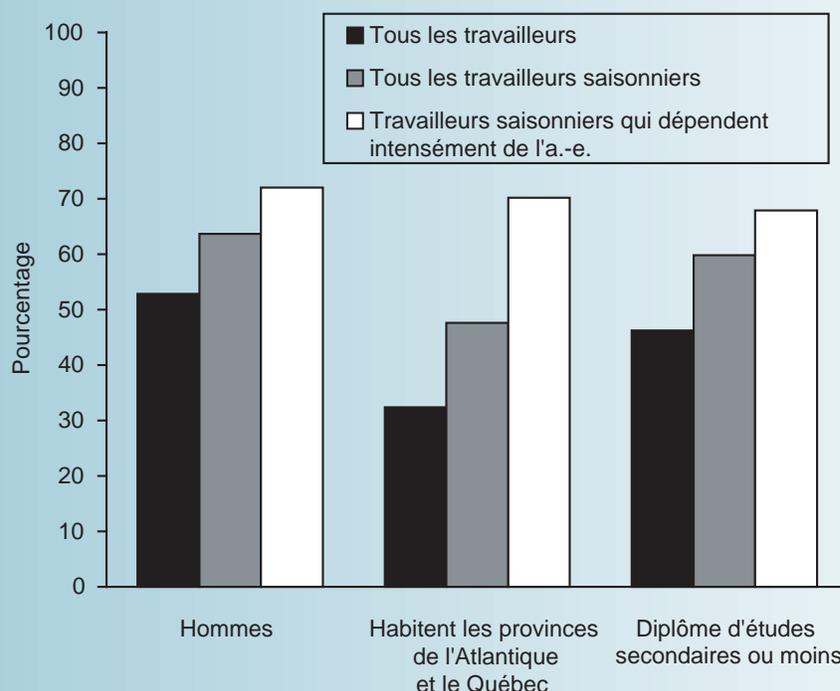
L'analyse de MM. de Raaf et Kapsalis et de Mme Vincent est fondée sur des données recueillies lors de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour la période s'échelonnant de 1993 à 1998. La nature longitudinale de l'enquête leur a permis d'aller au-delà des mesures plus courantes du travail saisonnier, lesquelles sont fondées sur la per-

ception qu'ont les travailleurs de la nature saisonnière de leur emploi actuel ou du fait qu'ils travaillent dans un secteur en particulier, en proposant une nouvelle définition des travailleurs saisonniers de « long terme », en fonc-

tion des profils d'emploi de ces derniers sur plusieurs années.

Contrairement aux données administratives longitudinales de l'a.-e., qui se limitent à une seule dimension de la participation au marché du travail des tra-

Dans un nouveau document de travail publié par la SRSA et intitulé *Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID*, Shawn de Raaf, Costa Kapsalis et Carole Vincent révèlent que ce n'est pas le travail saisonnier en tant que tel mais les caractéristiques des travailleurs saisonniers qui semblent déterminer leur recours à l'a.-e. Dans le graphique ci-dessous, ils comparent les caractéristiques personnelles de tous les travailleurs saisonniers avec celles des travailleurs qui ont recours à l'a.-e. à la suite de chacune de leurs interruptions saisonnières de travail. Aux fins de comparaison, les chiffres recueillis sur tous les travailleurs sont aussi inclus. Le graphique confirme que les travailleurs saisonniers qui dépendent fortement de l'a.-e. semblent faire face à d'importants obstacles à l'emploi à temps plein, puisqu'ils sont les plus enclins à habiter les provinces de l'Atlantique et le Québec, où les possibilités d'emploi sont les moins nombreuses, et sont les moins susceptibles d'entreprendre des études postsecondaires. De plus, il semble exister une grande disparité entre les sexes lorsqu'on examine le degré de recours à l'a.-e. des travailleurs saisonniers : tandis que 64 % de tous les travailleurs saisonniers sont des hommes, les hommes représentent 72 % du groupe de ceux qui ont recours intensément sur l'a.-e.



Sources: Recensement de 1995; Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 1998

Découvrir les approches efficaces

vailleurs (c.-à-d. à leur recours à l'a.-e. au fil du temps), les données de l'EDTR saisissent pleinement les expériences des travailleurs sur le marché du travail durant et en dehors des périodes de prestations.

La définition originale proposée par les auteurs d'un travailleur saisonnier de long terme est fondée sur les tendances d'emploi observées pendant une période de cinq ans. Les travailleurs sont considérés comme des travailleurs saisonniers de long terme s'ils ont connu au moins trois périodes d'emploi rémunérées qui se sont terminées dans la même « saison creuse » de trois mois, au cours de l'une de deux périodes de cinq ans, soit de 1993 à 1997, ou de 1994 à 1998. En vertu de cette définition « mécanique », 4,4 % de tous les travailleurs rémunérés et des pêcheurs indépendants âgés de 18 à 65 ans qui n'étudiaient pas à temps plein au cours de la période d'analyse étaient considérés comme des travailleurs saisonniers de long terme. Les auteurs établissent que s'ils avaient identifié les travailleurs saisonniers uniquement à partir des renseignements qu'ils avaient déclarés eux-mêmes ou de la définition basée sur le secteur d'activité, ils auraient omis 40 % des travailleurs saisonniers de long terme éventuels, tandis que l'application de la définition mécanique exclut seulement 15 % des travailleurs saisonniers qui correspondent à l'auto-déclaration ou à la définition basée sur le secteur d'activité, mais non à la définition mécanique. Par conséquent, il semble plus approprié de se fier aux tendances d'emploi pour cerner les points communs des travailleurs qui font face à des mises à pied saisonnières répétitives. Il s'agit également de la meilleure façon de cerner la question du recours aux prestations d'a.-e. par les travailleurs saisonniers.

Cette méthode fondée sur le concept des travailleurs saisonniers de long terme corrobore les résultats de recherches antérieures qui ont relevé un lien étroit entre les fluctuations saisonnières d'emploi et la réception des prestations d'a.-e. Selon l'analyse des auteurs, dans l'ensemble, 60 % des interruptions saisonnières d'emploi connues par les travailleurs saisonniers de long terme ont mené au versement de prestations d'a.-e. Ce résultat correspond tout à fait aux estimations de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi, selon laquelle 60 % des travailleurs saisonniers sans emploi ont touché des prestations d'a.-e., de 1997 à 1999. L'originalité de la nouvelle étude de la SRSA c'est qu'elle démontre que seule une minorité (37,6 %) des travailleurs saisonniers de long terme ont reçu des prestations d'a.-e. à la suite de chacune de leurs trois périodes d'emploi saisonnier et jusqu'à 17,3 % d'entre eux n'ont jamais reçu de prestations à la suite de chacune de leurs trois périodes d'emploi saisonnier.

Ce sont la situation économique et les caractéristiques personnelles des travailleurs saisonniers, plutôt que la nature saisonnière de leur emploi, qui semblent jouer un rôle clé pour expliquer l'intensité de leur recours au programme d'a.-e. Les travailleurs saisonniers habitent d'un bout à l'autre du Canada, dans des régions aux conjonctures économiques variées. En réalité, un important pourcentage d'entre eux vivent dans des régions où les taux de chômage sont relativement faibles, ce qui va à l'encontre du stéréotype selon lequel les travailleurs saisonniers habitent dans des régions où la conjoncture économique est mauvaise. Sauf le fait que les travailleurs masculins représentent une part démesurée des travailleurs saisonniers, ces tra-

vailleurs ne diffèrent pas de façon significative de tous les travailleurs rémunérés en ce qui a trait à leur niveau d'éducation ou à leur répartition selon l'âge.

Cependant, les travailleurs saisonniers qui ont recours à l'a.-e., et qui ont touché des prestations après chacune de leurs trois périodes d'emploi saisonnier, semblent bel et bien se heurter à des obstacles considérables lorsqu'ils effectuent la transition d'un emploi à un autre : ils sont plus susceptibles d'être plus âgés, d'être moins instruits et d'habiter dans des régions où les possibilités d'emploi sont les moins bonnes, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. D'autre part, les travailleurs saisonniers qui sont en mesure d'éviter d'avoir recours à l'a.-e. ne sont pas nécessairement en meilleure posture sur le marché du travail. Ceux qui n'ont jamais demandé de prestations d'a.-e. après chacune de leurs périodes d'emploi saisonnier sont plus jeunes et plus enclins que d'autres travailleurs saisonniers à habiter dans des régions où les possibilités d'emploi sont relativement bonnes, mais sont plus susceptibles d'avoir des liens plus faibles avec le marché du travail et d'occuper un emploi précaire. Ces derniers sont les plus enclins à occuper plus d'un emploi et à travailler à temps partiel.

Comparativement à tous les travailleurs saisonniers de long terme, les travailleurs masculins représentent un pourcentage démesuré de ceux qui ont souvent recours à l'a.-e., et les travailleuses constituent une part démesurée de ceux qui ne se prévalent jamais des prestations d'a.-e. à la suite de leurs mises à pied saisonnières. La disparité entre les sexes à cet égard est très importante : les travailleuses représentent 36 % de tous les tra-

vailleurs saisonniers, mais constituent seulement 28 % des travailleurs dont les trois mises à pied saisonnières ont mené au recours à l'a.-e., et jusqu'à 50 % de ceux qui n'ont jamais fait appel à l'a.-e., soit parce qu'elles réussissent à trouver un nouvel emploi, soit parce que leur emploi saisonnier ne leur donne pas suffisamment d'heures de travail pour être admissible à l'a.-e.

Puisque les travailleurs saisonniers ont souvent des interruptions prévisibles et répétitives de leur emploi, leur admissibilité aux prestations d'a.-e. fait l'objet de nombreuses discussions. Toutefois, les résultats de cette nouvelle étude soulèvent la question suivante : dans quelle mesure ces interruptions sont-elles volontaires et, en particulier, volontairement répétitives? Un horaire

de travail saisonnier peut convenir à certains travailleurs, comme les étudiants qui préfèrent le travail temporaire, ou à ceux qui peuvent avoir des responsabilités familiales ou d'autres obligations qui rendent impossible un horaire de travail à l'année. Cependant, le travail saisonnier ne représente peut-être pas le profil d'emploi préféré de nombreux travailleurs qui, d'année en

L'a.-e. décourage-t-elle les travailleurs de chercher de meilleurs emplois dans d'autres régions?

On reproche souvent au programme d'a.-e. qu'en versant des prestations aux travailleurs qui courent de grands risques d'être mis à pied, tels que les travailleurs saisonniers, il les encourage moins à chercher un emploi plus stable, à l'année. Qui plus est, puisque l'admissibilité à l'a.-e. est relativement plus facile dans les régions où les possibilités d'emploi sont les moins nombreuses, plusieurs prétendent que l'a.-e. joue un rôle clé pour réduire le nombre de travailleurs qui quittent des régions où le taux de chômage est élevé pour aller habiter dans d'autres régions où les possibilités d'emploi sont meilleures. Malgré la préoccupation qu'en raison de l'a.-e., les personnes pourraient être plus attachées aux régions où elles peuvent uniquement trouver un emploi pour une partie de l'année, jusqu'à maintenant, ces inquiétudes n'ont pas été confirmées par les recherches exhaustives menées à cet égard.

Dans un document de travail intitulé *Employment Insurance and Geographic Mobility: Evidence From the SLID* et publié récemment par la SRSA, les auteurs Rick Audas et James Ted McDonald proposent une nouvelle analyse de l'impact du programme d'a.-e. sur les décisions en matière de mobilité des personnes qui touchent des prestations d'a.-e. ou qui pourraient en toucher à l'avenir. Bien qu'ils n'aient pas été les premiers à s'attaquer à cette importante question, leur recherche offre un aperçu original découlant de méthodes novatrices d'examen de la question. À l'aide de données tirées de l'EDTR pour la période de 1993 à 1999, les auteurs font une analyse approfondie des facteurs qui influencent les décisions des personnes en ce qui a trait à la réinstallation géographique. Leur analyse porte non seulement sur la mobilité entre les provinces, mais inclut aussi les déplacements entre les régions économiques d'une province donnée, aspect qui a été négligé dans la recherche jusqu'à présent. Il est connu que la réinstallation au sein d'une province en particulier est beaucoup plus fréquente que les déplacements entre les provinces. Ce constat, ainsi que le fait que les conjonctures économiques peuvent varier grandement entre les différentes régions d'une seule province, rend la mobilité interprovinciale beaucoup plus pertinente dans l'étude des décisions relatives à la mobilité des individus.

Afin de distinguer les facteurs qui mènent à une décision de déménager de ceux qui affectent la décision de demander des prestations d'a.-e., MM. Audas et McDonald se sont servis de techniques de modélisation qui leur ont permis d'identifier, avec un niveau élevé de certitude, l'impact de l'a.-e. sur les décisions de migration. Ils ont découvert que l'a.-e. ne semble pas influencer de façon importante la décision d'une personne de déménager pour se chercher un meilleur emploi. Ils démontrent que le lien entre l'a.-e. et la migration est complexe et dépend fortement du lien d'une personne avec le marché du travail. Bien que l'a.-e. ne joue presque aucun rôle dans les décisions relatives à la mobilité des personnes qui ont un lien très étroit avec le marché du travail, la réception des prestations d'a.-e. semble légèrement réduire la probabilité de déménager pour ceux qui travaillent entre 20 et 49 semaines par année. Les auteurs ont aussi recueilli certaines preuves empiriques que les règles plus strictes d'admissibilité à l'a.-e., entrées en vigueur en 1996, ont peut-être incité plus fortement ceux qui sont seulement faiblement liés au marché du travail à quitter des régions où le taux de chômage est élevé pour s'installer dans des régions où ils ont plus de chances de trouver un meilleur emploi.

année, se heurtent à divers obstacles pour obtenir un emploi stable et à l'année. Bien que certains acceptent une mise à pied temporaire en raison de fluctuations saisonnières de la demande, tout en sachant qu'ils seront réembauchés par le même employeur, il n'est pas clair qui de l'employé ou de l'employeur profite le plus de ces arrangements et dans quelle mesure ces arrangements sont complètement volontaires. Ce récent document de

travail de la SRSA présente un nouvel aperçu du lien entre le travail saisonnier et le recours à l'a.-e. Il explique la variété de circonstances auxquelles font face les travailleurs saisonniers, ce qui suggère que les politiques visant à améliorer la situation de tous les travailleurs saisonniers pourraient être plus efficaces que les politiques qui ne s'intéressent qu'étroitement à leur problème de recours fréquent à l'a.-e.

Statistique Canada publiera les conclusions tirées de *Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID* dans le numéro d'automne 2003 de *L'emploi et le revenu en perspective*. Il est possible de se procurer des exemplaires des documents de travail complet en communiquant avec la SRSA. ♦

Procurer des mesures de soutien aux personnes handicapées : c'est faisable

Est-il possible d'exploiter un programme qui permet aux personnes handicapées de gérer l'acquisition de leurs propres mesures de soutien et aides à l'emploi, selon des limites établies? Selon le rapport publié récemment par la SRSA intitulé *L'étude de faisabilité sur les mesures de soutien aux personnes handicapées*, la réponse est affirmative.

L'étude de faisabilité sur les mesures de soutien aux personnes handicapées (EFMS), financée par Développement des ressources humaines Canada, était en fait un projet pilote à petite échelle qui fournissait des mesures de soutien aux personnes handicapées dans le but de les aider à trouver un emploi et à le conserver. Le rapport final de cette étude révèle que l'EFMS s'est déroulée rapidement et aisément, auprès d'un éventail de participants et de four-

nisseurs. La majorité des participants ont apprécié le programme, tandis que les avis de ses administrateurs étaient partagés. Le rapport démontre aussi qu'un programme semblable à l'EFMS peut être élargi et faire partie d'un projet pilote de grande envergure.

À l'heure actuelle, les gouvernements fédéral et provinciaux financent plusieurs mesures de soutien à l'emploi à l'intention des personnes handicapées, en fonction de chaque cas. Les administrateurs évaluent les exigences des clients et décident, en bout de ligne, qui profitera de quelle mesure. Les critiques de ce système l'ont parfois qualifié de lent, bureaucratique et insensible aux besoins des personnes handicapées.

En revanche, l'EFMS visait à déterminer s'il était faisable de permettre aux personnes handicapées de gérer

leurs propres mesures de soutien selon des limites établies. À cette fin, les participants ont appris qu'ils pouvaient consacrer jusqu'à 700 \$ par mois aux mesures de soutien admissibles. Ils pouvaient dépenser 250 \$ de plus par mois s'ils trouvaient un emploi qui, au moins au départ, leur attribuait 15 heures de travail ou plus par semaine.

Contrairement aux administrateurs de programmes traditionnels, les administrateurs de l'EFMS n'évaluaient pas si un participant avait réellement besoin des mesures de soutien précises demandées. Les participants pouvaient utiliser les fonds de l'EFMS pour se procurer n'importe quelle mesure inscrite sur une liste de mesures de soutien admissibles. Cette liste était au cœur de l'EFMS. Pour figurer sur la liste, un bien ou un service devait

servir de mesure de soutien aux personnes handicapées et de mesure de soutien de l'emploi. De cette façon, les articles que les personnes non handicapées pourraient utiliser aux mêmes fins étaient éliminés, tout comme les mesures de soutien aux personnes handicapées qui ne pouvaient faciliter la recherche d'emploi ni le travail. Un participant pouvait demander que des articles soient ajoutés à la liste; s'ils étaient acceptés, tous les participants pouvaient éventuellement se les procurer avec les fonds de l'EFMS.

Les participants ont trouvé les fournisseurs de mesures de soutien admissibles et ont fait l'acquisition de ces mesures eux-mêmes – en faisant parfois appel aux administrateurs du programme de l'EFMS – au moyen de l'un de deux systèmes de paiement mis à l'essai par l'EFMS : une méthode gérée par les administrateurs ou une carte de crédit émise par le projet. Après chaque achat, les participants remettaient les reçus aux administrateurs du programme qui s'assuraient du respect des règles du programme et rendaient compte de l'utilisation des deniers publics.

La moitié des seize participants ont défrayé leurs mesures de soutien selon la méthode gérée par les administrateurs. En fonction de cette méthode, le participant informait l'administrateur de la mesure de soutien qu'il voulait se procurer. L'administrateur s'assurait ensuite que la mesure était bel et bien admissible et émettait un chèque au participant, à l'ordre du fournisseur. La seconde moitié des participants se sont servis d'une carte de crédit collective pour payer leurs mesures de soutien, carte qui servait uniquement à cette fin. Cette technologie disponible sur-le-champ permettait aux participants

d'acheter des mesures immédiatement et discrètement. Tous les participants avaient aussi accès à une petite caisse afin d'effectuer de menus achats.

Le personnel de l'EFMS a recruté seize participants à Vancouver et à Ottawa, parmi des organismes voués à aider les personnes handicapées à trouver un emploi. Aucune déficience n'était exclue du processus de recrutement. Ainsi, les participants à l'EFMS représentaient un groupe varié de personnes handicapées qui ont signalé, entre autres, une déficience visuelle, une déficience auditive ou des troubles mentaux. Souvent, les participants présentaient plusieurs déficiences. Tous les participants étaient soit au chômage, soit employés pendant moins de 15 heures par semaine.

Les activités de l'EFMS ont débuté en mars 2002 et se sont poursuivies jusqu'en février 2003. Les participants et les administrateurs du programme ont été interviewés près du début et de la fin du programme. Les dossiers administratifs ont servi à contrôler les achats des participants et la gestion du programme.

Les données recueillies suggèrent que près de la moitié des participants n'ont eu, pour ainsi dire, besoin d'aucune aide pour faire l'acquisition de leurs mesures de soutien, tandis que six participants ont eu besoin d'un peu d'information et d'aide. Deux participants ne disposaient pas de l'information ni de l'aptitude nécessaires pour utiliser efficacement le programme.

En moyenne, les participants ont dépensé environ 22 % des fonds maximum octroyés pour les mesures de soutien. Toutefois, l'étendue des dépenses des participants variait considérablement. Une participante a

dépensé presque tout l'argent alloué, tandis que deux participants n'ont rien dépensé.

Les participants utilisaient les fonds de l'EFMS pour faire l'acquisition d'une vaste gamme de mesures de soutien auprès de divers fournisseurs. Les achats incluaient des accessoires de fauteuil roulant, de la thérapie sur les aptitudes d'apprentissage, des logiciels spécialisés pour ceux qui avaient une déficience visuelle et des moyens de transport. Environ 80 % de ces dépenses étaient liées à la déficience particulière du participant, tandis que 20 % des dépenses ne l'étaient pas. Les participants employés se servaient souvent au travail au moins de certaines de leurs mesures de soutien.

Selon l'étude, les participants pouvaient avoir accès aux mesures rapidement. La méthode de paiement par carte de crédit donnait aux participants un accès immédiat aux mesures.

Comparativement, la méthode gérée par les administrateurs était un peu plus lente, quoique rapide en comparaison à de nombreux autres systèmes. Par exemple, à Ottawa, 40 % des chèques étaient émis le jour même où ils étaient demandés. Soixante-quinze pour cent des chèques étaient émis en moins de six jours civils.

Toutefois, l'EFMS finançait difficilement les articles qui étaient des mesures de soutien légitimes pour les personnes présentant certaines déficiences, mais qui s'avéraient aussi des biens de consommation intéressants pour les personnes sans ces déficiences. Le personnel du projet hésitait à inclure certains biens, tels que les téléphones cellulaires et les assistants numériques (PDA), sur la liste de mesures de soutien admissibles, étant donné que cette inclusion signifierait

que tous les participants pourraient se les procurer, peu importe s'ils en avaient besoin. Par conséquent, certains participants, qui avaient légitimement besoin de ces mesures, ne pourraient pas les obtenir d'un programme semblable à l'EFMS. Néanmoins, ils pourraient peut-être les obtenir d'un programme plus traditionnel dans le cadre duquel un administrateur peut accorder

des fonds à un participant mais pas à un autre.

Parmi les seize participants, huit étaient des partisans enthousiastes de l'EFMS. Ils ont fait l'éloge de sa longue liste de mesures, de l'absence de bureaucratie et de la rapidité administrative. « Je crois qu'il s'agit d'un meilleur système », a affirmé l'un des participants. Cinq participants ont appuyé positive-

ment le programme, quoique de façon plus retenue. Trois participants ont critiqué l'EFMS parce que son personnel ne fournissait pas suffisamment d'aide pour faire les achats, parce que l'EFMS manquait de mesures de soutien au soulagement de la douleur ou parce qu'ils croyaient que les projets pilotes servaient simplement à retarder la réforme de programmes de soutien.

Appel final de documents de recherche basés sur les données complètes du Projet d'autosuffisance

La SRSA sollicite des propositions de documents de recherche fondés sur la totalité des données du Projet d'autosuffisance (PAS). Cet appel de documents de recherche permettra aux chercheurs d'utiliser jusqu'à deux ans de données du PAS qui, jusqu'à présent, n'ont pas été divulguées aux chercheurs à l'extérieur de la SRSA. Il représente également la dernière occasion pour les chercheurs d'exploiter les données du PAS, puisque ce dernier cessera d'être financé le 31 mars 2006. Le PAS est une évaluation randomisée des effets d'un supplément de revenu sur des parents seuls, prestataires de longue date de l'aide sociale, financée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

La SRSA versera 10 000 \$ pour chaque proposition acceptée sur réception d'un document de travail final et révisé de qualité professionnelle qui respecte les conditions de la proposition originale. La SRSA remettra aussi aux chercheurs des primes distinctes de 1 000 \$, 2 500 \$ et 5 000 \$ pour mérite supplémentaire dans chacune de quatre catégories : originalité, méthodologie, pertinence politique, et rédaction/clarté. La remise de primes de mérite dans une

catégorie n'interdit pas la remise de primes de mérite dans d'autres catégories. Par conséquent, les chercheurs peuvent gagner 30 000 \$ pour un document de recherche dont le mérite exemplaire est récompensé dans chacune des quatre catégories. De plus, la SRSA remettra un prix supplémentaire de 5 000 \$ au meilleur article soumis dans le cadre de cet appel de documents. Les primes récompensant la rédaction et la clarté seront décernées en se fondant sur la rédaction du texte principal de l'article seul. Les annexes longues et hautement techniques, les petites notes techniques en bas de page ainsi que les petites parties autonomes du texte principal pouvant être omises par des lecteurs non techniques n'affecteront pas l'attribution de ces primes. Ceci laisse une marge de manœuvre aux auteurs pour recevoir des primes récompensant une rédaction claire tout en utilisant des techniques avancées convenant aux articles de revues spécialisées.

Les sujets de recherche proposés doivent être reliés, au moins indirectement, au PAS. Par exemple, les recherches pourraient porter sur des sujets tels que les suppléments de

revenu, l'aide sociale, les processus de réintégration au marché du travail ou les enfants des prestataires d'aide sociale. DRHC a exprimé un intérêt particulier pour les sujets liés aux politiques relatives au marché du travail, notamment (1) la participation, la réintégration et le lien des parents à la population active et leurs effets sur les enfants, (2) les problèmes auxquels font face les anciens et les actuels prestataires de l'aide sociale sur le marché du travail, et (3) l'effet de l'éducation, de l'expérience et des compétences sur la participation, la réintégration et le lien au marché du travail. Les sujets de recherche directement reliés au PAS sont aussi appréciés. Les auteurs peuvent également proposer leurs propres sujets.

Les propositions devraient parvenir à la SRSA avant le 21 novembre 2003. Peu après, la SRSA acceptera environ onze propositions. Les auteurs de ces dernières présenteront les résultats préliminaires de leurs recherches lors d'un atelier au milieu de 2004. Au cours des mois suivants, les premières ébauches seront soumises à la SRSA et retournées aux auteurs annotées de révisions suggérées. Les auteurs doivent

Les trois membres du personnel qui administraient l'EFMS étaient totalement d'avis partagés. L'un d'entre eux appuyait de façon enthousiaste l'EFMS, alors qu'un deuxième la critiquait fortement parce qu'elle ne leur permettait pas d'élaborer une série personnalisée de mesures de soutien pour leurs clients. Le troisième administrateur avalisait le programme de façon mo-

deste, mais a ajouté qu'il pouvait ne pas convenir à certains clients.

Les responsables de l'élaboration des programmes pour personnes handicapées pourraient envisager d'offrir aux participants de ces programmes la possibilité de gérer leurs propres mesures de soutien à l'emploi, dans des limites bien définies. L'EFMS laisse croire qu'elle est une solution de rechange

réalisable à la prestation de mesures de soutien aux personnes handicapées et de mesures de soutien de l'emploi.

Pour déterminer si un projet semblable favoriserait l'emploi, il faudrait mettre en œuvre un projet pilote de plus grande envergure. Les constatations de l'EFMS indiquent qu'elle pourrait être élargie efficacement aux fins d'inclusion dans un projet semblable. ◆

effectuer les révisions et présenter les ébauches finales de leurs documents de travail au plus tard le 1^{er} septembre 2005. Un comité constitué de représentants de la SRSA, de DRHC, et d'académiques décidera alors de la rémunération et décernera le prix du meilleur article proposé. Une sélection des meilleurs documents de travail sera publiée dans un volume relié et traduit. Les autres documents seront publiés individuellement en tant que documents de travail.

Le PAS est une vaste expérience sociale randomisée qui a fait l'objet de nombreux rapports et qui a souvent été citée dans les cercles de stratégies internationaux et dans les revues spécialisées. Les membres du groupe programme devenaient admissibles à un généreux supplément de revenu s'ils trouvaient rapidement un emploi à temps plein. Il s'est avéré que le PAS a accru l'emploi et les gains considérablement.

Il existait trois études distinctes, mais étroitement liées, du PAS. L'étude sur les prestataires examine les effets du PAS sur ceux qui étaient déjà des prestataires de longue date de l'aide sociale au début de l'étude. L'étude plus modeste du PAS-plus est semblable à l'étude sur les prestataires, sauf que certains des membres du groupe programme ont reçu de l'aide en

matière de recherche d'emploi. L'étude sur les requérantes se penche sur les effets du PAS sur les nouvelles requérantes de l'aide sociale qui continuaient à s'en prévaloir pendant au moins un an.

Chacune de ces études a engendré des données considérables qui serviront dans le cadre de l'appel de documents. Par exemple, les trois ensembles de données contiennent des données exhaustives sur la démographie, l'emploi, la recherche d'emploi, les versements d'aide sociale, les versements du supplément de revenu, les difficultés de subsistance, les attitudes, les handicaps et la santé mentale des participants. Les chercheurs peuvent également demander des données sur l'assurance-emploi relativement aux trois études. Les trois ensembles de données contiennent aussi des données exhaustives recueillies avant l'assignation aléatoire. Les données sur les prestataires et sur le PAS-plus concernent la situation des participants pendant au moins 54 mois après l'assignation aléatoire, tandis que les données sur les requérantes portent sur la situation des participants pendant au moins 72 mois.

De plus, les données sur les requérantes contiennent un grand nombre de données sur les enfants des participants. Pour le groupe programme et le groupe témoin, elles

incluent des données fournies par les enfants de 10 ans et plus au sujet de leur socialisation, de leur comportement indiscipliné ou illégal, de leur santé, de leur dépression, de leur consommation d'alcool et de drogues, de leur progression scolaire, de leur travail et de leurs attentes à l'égard de l'avenir. Les données des rapports parentaux au sujet des enfants de moins de 18 ans incluent le poids à la naissance de l'enfant, leur progression scolaire, leurs aptitudes intellectuelles et sportives, et leur socialisation. Les données reflètent aussi les résultats de divers tests d'efficacité qu'ont passés les enfants des participants. En dernier lieu, la SRSA détient plusieurs ensembles de données qualitatives pouvant être, sur demande, utilisés par les chercheurs.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'appel de documents, de la documentation des données du PAS ainsi que des rapports et des documents de travail du PAS sur le site Web de la SRSA à l'adresse www.srdc.org (veuillez consulter la section « Quoi de neuf »). Faites parvenir vos questions au sujet de l'appel de documents à Doug Tattrie à l'adresse électronique dtattrie@srdc.org. Acheminez vos questions au sujet des aspects précis des données du PAS à Susanna Gurr à l'adresse électronique sgurr@bc.srdc.org. ◆

Babillard

Publications

Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des requérantes de l'aide sociale, par Reuben Ford, David Gyarmati, Kelly Foley et Doug Tattrie en collaboration avec Liza Jimenez

Ce rapport présente les constatations finales de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance. Il décrit les impacts d'un supplément de revenu sur l'emploi, les gains, le revenu et la réception des prestations d'aide sociale de nouveaux requérants de l'aide sociale, au cours des six années suivant leur assignation aléatoire à l'étude.

L'étude de faisabilité sur les mesures de soutien aux personnes handicapées : Rapport final, par Doug Tattrie, Colin Stuart, Roy Hanes, Reuben Ford et David Gyarmati

Cette étude vise à déterminer s'il est possible de permettre aux personnes handicapées de gérer leurs propres mesures de soutien et aides à l'emploi, dans des limites établies. Contrairement à plusieurs autres programmes de soutien, le projet pilote de l'Étude de faisabilité sur les mesures de soutien aux personnes handicapées (EFMS) n'évaluait pas de quelle mesure de soutien un participant

avait besoin. Au lieu de cela, les personnes handicapées pouvaient se procurer les mesures de soutien qu'elles désiraient et qui figuraient sur une liste de mesures admissibles (jusqu'à concurrence d'un montant mensuel maximal). Le rapport final examine si ce genre de mécanisme de prestation offrait un accès plus rapide et moins cher aux mesures de soutien et aux aides à l'emploi, et s'il pouvait s'adapter aux besoins variés et changeants des participants.

Assessing the Impact of Non-response on the Treatment Effect in the Canadian Self-Sufficiency Project, par Thierry Kamionka et Guy Lacroix

Les auteurs de ce document de travail examinent si la mesure de l'effet expérimental du PAS a été biaisée parce que 20 % de l'échantillon visé n'a pas accepté de prendre part au programme. Pour ce faire, ils comparent l'impact escompté du programme, obtenu uniquement à partir de données expérimentales, avec les impacts obtenus à l'aide de données administratives sur les personnes qui n'ont pas participé au projet pilote.

Nouveaux projets visant à faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a choisi la SRSA pour son rôle comme partenaire-évaluateur de certains projets pilotes à long terme, menés d'un bout à l'autre du Canada. La Fondation met actuellement en œuvre une série de projets d'intervention précoce servant à faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire (EPS) pour des groupes sous-desservis. Elle a conclu des ententes avec plusieurs provinces afin d'entreprendre des essais randomisés sur le terrain de solutions de rechange à l'intention des élèves du secondaire (à partir de la 9^e année), solutions qui pourraient améliorer leurs chances de poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Les résultats clés incluent l'inscription à un programme d'EPS et la satisfaction des exigences de leur programme d'études choisi pendant au moins un an.

Une série de projets évalueront au moins trois différentes solutions qui s'intéressent sensiblement aux obstacles financiers, au manque d'information au sujet de l'EPS et au manque de préparation et de soutien aux études. La première solution promettra aux élèves de 9^e année, membres de familles à faible revenu, une aide financière importante dès qu'ils seront inscrits à un programme d'EPS. La deuxième solution vise à accroître les connaissances et la sensibilisation à l'EPS et aux possibilités de carrière chez les élèves et leurs parents, appuyée par un réseau de ressources et de soutien qui les aideront à planifier leur avenir. La troisième solution offre un programme d'études accru en préparation au collège de pair avec des stratégies novatrices en salle de classe et un solide appui des enseignants et des tuteurs.

La SRSA collabore étroitement avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et avec certaines provinces afin de concevoir, mettre en pratique et évaluer les différentes solutions. Les projets devraient se poursuivre jusqu'en 2010. ♦

Do Earnings Subsidies Affect Job Choice? The Impact of SSP Supplement Payments on Wage Growth, par Helen Connolly et Peter Gottschalk

Ce document de travail pose la question suivante : les programmes de supplément de revenu ou de salaire encouragent-ils les participants à occuper des emplois à croissance salariale plus importante ou à changer d'emploi plus fréquemment afin d'augmenter leur salaire? Il fournit un modèle analytique qui cerne les principaux liens de cause à effet entre la subvention du revenu et la croissance salariale. Ce modèle est ensuite appliqué aux données recueillies dans le cadre du Projet d'autosuffisance (PAS) pour déterminer si les données du PAS correspondent aux résultats prédits par le modèle.

Equilibrium Policy Experiments and the Evaluation of Social Programs, par Jeremy Lise, Shannon Seitz et Jeffrey Smith

Ce document de travail propose un modèle d'évaluation des expériences sur les politiques d'équilibre. Il illustre l'utilité du modèle pour analyser l'impact des programmes sociaux en l'appliquant au Projet d'autosuffisance (PAS). Jusqu'à maintenant, les rapports du PAS ont uniquement fait l'objet d'évaluations expérimentales partielles de l'équilibre. Le nouveau modèle révèle les effets éventuels d'un programme tel que le PAS sur les niveaux de rémunération et sur la situation d'emploi d'autres groupes sur le marché du travail.

How Random Must Random Assignment Be in Random Assignment Experiments? par Paul Gustafson

Ce document technique examine différentes méthodes d'assignation au hasard utilisées dans le cadre d'études expérimentales mesurant les impacts de programmes, et évalue si la méthode d'assignation aléatoire généralement adoptée par la SRSA est idéale, à la lumière de considérations à la fois théoriques et pratiques.

The Impact of the Allowable Earnings Provision on EI Dependency: The Earnings Supplement Project, par David Gray et Shawn de Raaf

Ce document de travail offre une analyse approfondie de la manière dont les prestataires d'assurance-emploi (a.-e.) conjuguent le travail et les prestations d'a.-e. L'Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi (ERAÉ), et les données provenant des dossiers administratifs des répondants documentant leur activité en matière de demande d'a.-e., de 1992 à 1998, ont servi à examiner les caractéristiques des prestataires qui se prévalent de la disposition sur la rémunération admissible et à estimer l'impact du recours à cette disposition sur la dépendance des prestataires à l'égard du programme d'a.-e., à court et à long terme.

Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID, par Shawn de Raaf, Costa Kapsalis et Carole Vincent

Avec la croissance des occasions d'emploi à temps partiel et à durée déterminée, plusieurs travailleurs ont des profils d'emploi saisonniers même s'ils ne travaillent pas dans un secteur typiquement saisonnier, ce qui sème la confusion relativement au concept de saisonnalité, puisqu'il existe plusieurs façons de définir et de mesurer le travail saisonnier. Ce document de travail aide à mieux comprendre la question en fournissant un éclairage nouveau sur les multiples facettes de l'emploi saisonnier au Canada, en proposant une mesure originale de l'emploi saisonnier de long terme, et en montrant dans quelle mesure le caractère saisonnier de l'emploi contribue au recours fréquent à l'assurance-emploi.

Événements

Des chercheurs de la SRSA donnent deux présentations à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'ACE à Ottawa

Plusieurs chercheurs de la SRSA ont assisté à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne d'économique (ACE) qui s'est déroulée à la Carleton University à Ottawa, du 29 mai au 1er juin 2003. Au cours d'une session organisée par la SRSA, Carole Vincent, Shawn de Raaf et Anne Motte ont présenté les résultats de leur recherche sur les caractéristiques et la situation des travailleurs qui se heurtent à des obstacles à un emploi assuré à l'année et par conséquent, doivent se prévaloir des prestations d'assurance-emploi (a.-e.). Cathleen Johnson, quant à elle, a dévoilé les résultats de la recherche qu'elle a menée en collaboration avec Claude Montmarquette et Catherine Eckel. Cette recherche faisait appel à l'économie expérimentale afin d'analyser le comportement et les préférences des travailleurs peu rémunérés en ce qui a trait à la réalisation d'économies en prévision de leurs activités d'apprentissage.

Publication d'un article de la SRSA sur l'assurance-emploi dans *Options politiques*

Dans le numéro du mois d'août du magazine *Options politiques*, Shawn de Raaf et Carole Vincent de la SRSA publient un article intitulé « Avons-nous le régime d'assurance-emploi que nous voulons? ». Dans cet article, les auteurs mettent en lumière les principes qui sous-tendent le régime actuel de façon à nous informer sur les orientations futures possibles du régime et à proposer des améliorations en fonction des résultats de recherches récentes à ce sujet. L'article est disponible sur le site www.irpp.org. ♦